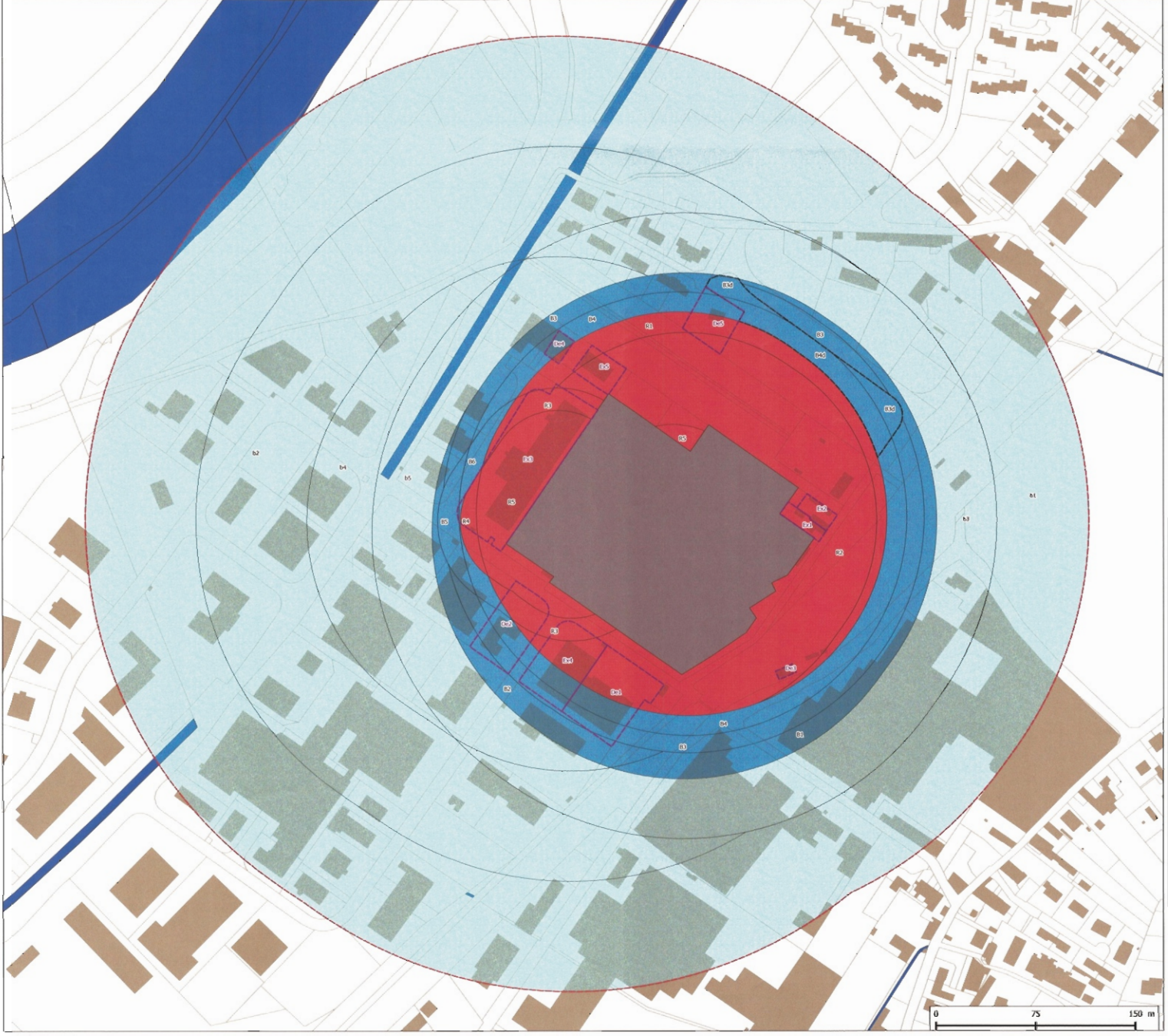

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 08 FEV. 2017
Lionel BEFFRE

Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Service Sécurité et Risques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Départementale de l'Isère

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DE SOBEGAL A DOMENE

DOSSIER D'APPROBATION

JANVIER 2017

B - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE ET DE DÉLIMITATION DES SECTEURS DE MESURES FONCIÈRES

Légende

- limites communales
- constructions
- limites parcellaires
- cours d'eau
- périmètre d'exposition aux risques,
  périmètre de zones dites de maîtrise de l'urbanisation future,
  périmètre de zones dites de prescriptions relatives à l'urbanisation existante
  (les trois périmètres sont confondus dans le cas du présent PPRT)
- zone grisée
- R : zones de prescriptions et de maîtrise de l'urbanisation future avec interdiction forte des projets
- B : zones de prescriptions et de maîtrise de l'urbanisation future avec autorisations limitées des projets
- B : zones de prescriptions et de maîtrise de l'urbanisation future avec autorisation sous conditions des projets
- Er : secteurs d'expropriation
- De : secteurs de délaissement
- périmètre de la "dent creuse" en zone B

Echelle : 1/1500 en A1

Sources :
cadastre DGI 2014
zonage : DREAL AR 2014 et bâtiments 2014